|  |  |
| --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |
|  |  | Genève, le 7 octobre 2024 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 238**CE 13/TK | **Aux:**– Administrations des États Membres de l'Union**Copie:**– Aux Membres du Secteur de l'UIT-T;– Aux Associés participant aux travaux de la Commission d'études 13 de l'UIT-T;– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;– Au Président et aux Vice-Présidents de la Commissions d'études 13;– Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Tél.:** | +41 22 730 5126 |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 |
| **Courriel:** | tsbsg13@itu.int |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet du texte déterminé des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.2348 (anciennement Y.NRS-DLT-arch) et Y.3211 (anciennement Y.FMSC-ABC-req), qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 13 de l'UIT-T (Genève, 3-14 mars 2025)** |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 13 de l'UIT-T (*Réseaux futurs et technologies de réseau émergentes*) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée dans la section 9 de la Résolution 1 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT pour l'approbation des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.2348 et Y.3211 mentionnés ci-dessus à sa prochaine réunion, qui se tiendra à Genève du 3 au 14 mars 2025. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 13 de l'UIT-T seront disponibles dans la Lettre collective 1/13 concernant la période d'études 2025-2028.

2 On trouvera dans l'**Annexe 1** le titre, le résumé et la localisation des projets de Recommandations qu'il est proposé d'approuver.

NOTE 1 – Aucune justification UIT-T A.5 n'est nécessaire actuellement pour ce projet de Recommandation.

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ces textes peuvent être examinés en vue de leur approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'**Annexe 2** et de le renvoyer d'ici au **19 février 2025** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation de ces textes, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

NOTE 2 – À la date de la présente Circulaire, le TSB n'a reçu aucune déclaration concernant les droits de propriété intellectuelle relative à ces projets de textes. Pour obtenir des renseignements actualisés, les membres sont invités à consulter la base de données relative aux droits de propriété intellectuelle à l'adresse [www.itu.int/ipr/](https://www.itu.int/fr/ITU-T/ipr/Pages/default.aspx).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Seizo Onoe
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexes**: 2

Annexe 1
Résumé et localisation du texte déterminé des projets de nouvelles
Recommandations UIT-T Y.2348 et Y.3211

# 1 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.2348 (anciennement Y.NRS-DLT-arch) [SG13‑R31]

Architecture fonctionnelle du partage des ressources de réseau fondé sur la technologie des registres distribués

Résumé

Cette Recommandation donne des spécifications sur l'architecture fonctionnelle du partage des ressources de réseau fondé sur la technologie des registres distribués (NRS-DLT) en indiquant les composantes fonctionnelles de la couche infrastructure, de la couche de contrôle des ressources, de la couche d'activation DLT, de la couche utilisateur et de la couche de gestion et d'appui, afin de fournir des services de partage des ressources de réseau réparties aux consommateurs NRS‑DLT.

# 2 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.3211 (anciennement Y.FMSC-ABC-req) [SG13-R28]

Convergence fixe, mobile et satellite – Exigences applicables à la prise en charge de communications large bande aériennes pour les réseaux IMT-2020 et les réseaux ultérieurs

Résumé

Les communications large bande aériennes permettent de fournir des services de données aux passagers en cabine et de transmettre des données de vol. La prise en charge des communications large bande aériennes dans le contexte de la convergence fixe, mobile et satellite (FMSC) pour les réseaux IMT-2020 et les réseaux ultérieurs permet de garantir la connexion réseau des aéronefs, du décollage jusqu'à l'atterrissage. Cette Recommandation contient les exigences relatives aux aspects non radioélectriques de la prise en charge des communications large bande aériennes dans le contexte de la convergence fixe, mobile et satellite pour les réseaux IMT-2020 et les réseaux ultérieurs.

Annexe 2

Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 238: Consultation au sujet des textes déterminés des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.2348
(anciennement Y.NRS‑DLT‑arch) et UIT-T Y.3211
(anciennement Y.FMSC-ABC-req)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Au:** | Directeur du Bureau de la normalisationdes télécommunicationsUnion internationale des télécommunicationsPlace des NationsCH-1211 Genève 20, Suisse | **De:** | [Nom][Rôle/titre officiel][Adresse] |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 | **Télécopie:** |  |
| **Courriel:** | tsbdir@itu.int | **Courriel:** |  |
|  |  | **Date:** | [Lieu,] [date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet des projets de textes déterminés dont il est question dans la Circulaire TSB 238, je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | **Cochez l'une des deux cases** |
| --- | --- |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT‑T Y.2348 (anciennement Y.NRS‑DLT-arch)** | [ ]  **Autorise** la Commission d'études 13 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options):[ ]  Pas de commentaire ou de proposition de modification.[ ]  Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| [ ]  **N'autorise pas** la Commission d'études 13 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT‑T Y.3211 (anciennement Y.FMSC‑ABC-req)** | **Cochez l'une des deux cases** |
| [ ]  **Autorise** la Commission d'études 13 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options):[ ]  Pas de commentaire ou de proposition de modification.[ ]  Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| [ ]  **N'autorise pas** la Commission d'études 13 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]

[Rôle/titre officiel]

Administration de [État Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_